

Cercle de Compétences des Arbitres et Délégués Water-Polo

Note aux Clubs, Arbitres et Délégués

Clichy, 15 octobre 2025

Objet : Eclaircissements apportés à la règle 2.5 du jeu de Water-Polo

Mesdames , Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous les éclaircissements apportés à la règle 2.5 du jeu de water-polo.

ÉQUIPES ET JOUEURS

2.5 *Les joueurs ne doivent pas avoir de graisse, d'huile ou toute autre substance sur le corps, ce qui pourrait apporter un avantage. Si un arbitre détermine avant le début du jeu qu'une telle substance a été utilisée, l'arbitre doit ordonner qu'elle soit retirée immédiatement. Le début du jeu ne doit pas être retardé pour que la substance soit retirée. Si l'infraction est détectée après le début du jeu, le joueur incriminé sera exclu du reste du match et un remplaçant autorisé à entrer sur le terrain de jeu immédiatement depuis la zone de rentrée d'exclusion de l'équipe.*

ECLAIRCISSEMENT : *Les joueurs peuvent utiliser une substance (comme la résine, etc.) qui aide les joueurs à saisir la balle de water-polo pour de meilleurs tirs et passes.*

JUSTIFICATION : *Lorsque nous disons dans la règle 2.5 " ... qui pourrait fournir un avantage.", nous voulons dire avantage sur l'adversaire. Les substances comme la colle et la résine ne donnent pas d'avantage, mais la graisse, l'huile et des matériaux similaires le font.*

Salutations sportives

Pour le CCADWP

JM DELON

P. BUNEL